

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 15 décembre 2021

MADAME, MONSIEUR
COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS
2 TER rue Faillot
BP 58
89010 AUXERRE CEDEX

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00120820		Prélevé le : mercredi 08 décembre 2021 à 09h42
Unité de gestion	0202	COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS	par : JULIE VEZIANO
Installation	UDI 000513	ESCOLIVES BOURG	Type visite : D2
Point de surveillance	P 0000000513	CENTRE BOURG	Type d'eau: T
Localisation exacte	MAIRIE		Motif : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRET
Commune	ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE		

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D2 Code SISE de l'analyse : 00120261 Référence laboratoire : LSE2112-22646

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère	<0,004 µg/L		0,50		
----------------------------	-------------	--	------	--	--

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Acrylamide	<0,10 µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05 µg/L		0,10		

FER ET MANGANESE

Fer total	<10 µg/L				200,00
-----------	----------	--	--	--	--------

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU

Benzo(a)pyrène *	<0,0001 µg/L		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,0005 µg/L		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,00050 µg/L		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,0005 µg/L		0,10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0,0005 µg/L		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,0005 µg/L		0,10		

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Antimoine	<1 µg/L		5,00		
Cadmium	<1 µg/L		5,00		
Chrome total	<5 µg/L		50,00		
Cuivre	<0,01 mg/L		2,00		1,00
Nickel	<5 µg/L		20,00		
Plomb	49 µg/L		10,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L		0,50		

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00120820)

Le plomb dépasse la limite de qualité qui est de 10 µg /l. Le dépassement de cette valeur n'est représentatif que pour ce point de prélèvement.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,


Bruno BARDOS